Charte du Conseil Municipal Peymeinadois des Jeunes

LES OBJECTIFS DU CMPJ

La volonté politique de la ville est **d'impliquer et d'associer les jeunes dans la vie communale en les faisant participer activement à la vie de leur cité, prendre leur place dans la société et donner une dimension nouvelle à leur citoyenneté.**

C'est donc à partir de cet objectif politique qu'émane la mise en place du **CMPJ** et son rôle est de proposer, élaborer, décider les actions et projets d'intérêt général notamment dans les domaines suivants :

- **La Citoyenneté**
- **La Culture**
- **Le Sport**
- **L'Animation de la ville**
- **Le Respect de l'environnement…**Les objectifs prennent en compte ce cadre d'intervention autour duquel devra s'articuler le fonctionnement du **CMPJ**. Toute la démarche d'accompagnement et pédagogique des élus et des services communaux visera à atteindre ces objectifs.

OBJECTIF 1 :

Permettre aux jeunes conseillers de comprendre le fonctionnement de la commune

OBJECTIF 2 :

Permettre aux jeunes de participer activement et de façon citoyenne à la vie de la commune

OBJECTIF 3 :

Permettre la réalisation de projets par les jeunes conseillers tout en prenant en compte l'intérêt général

LES ENGAGEMENTS DES JEUNES CONSEILLERS

-Représenter la population jeune de Peymeinade

-Favoriser le dialogue entre les jeunes élus du CMPJ, les élus locaux et tous les jeunes Peymeinadois

-Ecouter les autres et respecter leurs différences, leurs idées et leurs temps de parole

-Avoir une attitude citoyenne et responsable

-Œuvrer à l'amélioration de la vie quotidienne de Peymeinade, pour le bien de tous

-S'impliquer dans la vie locale

-Etre porteur de projets réalistes et œuvrer à leur concrétisation.

-Savoir prendre des décisions dans l'intérêt général, en prenant en considération les coûts et les moyens à mettre en œuvre

-Etre assidu aux réunions de travail, prévenir et justifier une absence éventuelle

-Rendre compte de leur travail auprès des autres jeunes de la ville.

-Tout comportement inapproprié (insulte, coup, manque de respect …) peut entrainer la révocation de l'élu concerné.

Nom, prénom, **Le Maire,**

Le Jeune Conseiller **Philippe SAINTE -ROSE FANCHINE**

Adjointe aux Affaires Scolaires ,

Catherine LE ROLLE